

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

Etaient présents : Jacques AUGER, Cathy BOURDEAU, Matthieu CHALLE Jacky COGNEAU, Françoise LECOMTE, Martine TROUINARD et Damien REVEIL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Noël BOURDILLAT donnant pouvoir à Geneviève LE NEVÉ
Romain LHOPITEAU donnant pouvoir à Damien RÉVEIL
Jacqueline LARCHER donnant pouvoir à Françoise LECOMTE

Absents : Céline MANIEZ, Jean-Luc WEINICH, Muriel PROD'HOMME

Secrétaire de séance : Cathy BOURDEAU

Date de convocation : 16/09/2019

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Cathy BOURDEAU est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du compte-rendu du conseil du 28 mai 2019

Le conseil municipal, **approuve, à l'unanimité**, le compte-rendu de la séance du 28 mai 2019.

III. Délibérations :

Madame le Maire demande si le conseil autorise le rajout d'une délibération concernant la dissolution de la régie SITED. Le conseil accepte à l'unanimité.

- **Validation des comptes de sortie du SITED et répartition des excédents :**

Madame Le Maire informe le conseil que le 17 juin 2019, le Comité Syndical du Syndicat mixte de Transport des Elèves de Dreux (SITED) s'est prononcé favorablement sur le principe de calcul de la répartition des comptes de sortie suivant :

Répartition de l'excédent entre les membres en fonction du nombre d'élèves transportés par commune les trois années scolaires suivantes : 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et division du total par la moyenne obtenue.

Le compte administratif 2018 du SITED ayant été voté, la somme totale à répartir entre les membres est maintenant connue : pour la commune de Néron, le total est de 1212,08 € pour ces trois périodes.

Le conseil municipal est invité à délibérer et à valider ces comptes de sortie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, **décide** d'approuver les comptes de sortie du SITED.

- Clôture de la régie SITED :

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2010, portant création de la régie de recettes du SITED

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 septembre 2019 ;

Considérant le transfert de la compétence « transport scolaire » à la région entraînant la dissolution du Syndicat mixte de Transport d'Elèves de Dreux (SITED),

Le conseil municipal est invité à délibérer et à valider la clôture de la régie SITED.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, **décide** :
ARTICLE PREMIER – La régie SITED instituée auprès du Syndicat mixte de Transport d'Elèves de Dreux (SITED), est clôturée à compter du 20 septembre 2019.

ARTICLE 2 – Il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 - Le Conseil Municipal et le comptable public assignataire de la Commune de Néron sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

- Autorisation de la perception de la ressource de 910€ par chèques :

Madame le maire informe le conseil que la perception de la recette engendrée par la participation volontaire des parents d'élèves au repas organisé pour le départ en retraite d'Aleja BALLESTEROS doit être autorisée par délibération du Conseil Municipal.

La recette s'élève à 910€ par chèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, **décide** d'autoriser la perception de la recette à hauteur de 910€ par chèque.

- Participation aux frais d'acquisition des bilans psychologiques du réseau d'aide aux élèves en difficulté :

Madame le maire informe le conseil que le Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté (RASED) fait appel à la commune pour participer aux frais de renouvellement de l'outil de bilans psychologiques.

Le Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté (RASED) basé à Nogent-le-Roi est une structure de l'Education Nationale composée d'un(e) psychologue et deux enseignants spécialisés.

Le secteur d'intervention de la psychologue du RASED incluant le territoire de notre commune, des interventions ont lieu auprès des élèves relevant des écoles dont notre collectivité assure le financement.

Afin d'établir les bilans psychologiques des élèves concernés, il est nécessaire de renouveler l'outil de bilan psychologique d'un coût de 1820,34€ TTC.

La commune de Nogent-le-Roi, financeur de cette structure sollicite une participation à hauteur de 11.74€ par élève sur la base du nombre d'interventions effectuées par la psychologue au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Pour notre collectivité cette somme s'élève à 7 x 11,74€ soit 82,18€.

Vu le code l'Éducation Nationale, et plus particulièrement les articles L.212-4, L.211-8 et L.212-8, l'État prend en charge les dépenses des personnels enseignants et les collectivités assurent les dépenses de fonctionnement qui peuvent être réparties par accord entre les communes concernées,

Considérant que la commune de Nogent-le-Roi accueille dans ses locaux scolaires le Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté (RASED) composé de la psychologue et de deux enseignants spécialisés,

Considérant que le secteur d'intervention de la psychologue inclus de territoire de notre commune, Considérant le besoin de renouvellement du matériel de bilan psychologique et la nécessité d'établir une convention de participation aux frais d'acquisition de ces bilans, sur la base du nombre d'intervention de l'année scolaire 2018-2019,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la Convention de participation aux frais d'acquisition des bilans psychologiques utilisés par le RASED.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, **décide** d'approuver la convention de participation aux frais d'acquisition des bilans psychologiques utilisés par le RASED.

• Décision modificative n°1 :

Madame le Maire explique au conseil qu'il y a lieu de modifier le budget primitif 2019 de la commune, en section de fonctionnement, afin de procéder au règlement des frais liés au remplacement et au tutorat de la secrétaire de mairie par un agent du Centre de Gestion 28.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide, à l'unanimité**, de modifier le budget 2019, section de fonctionnement comme suit :

Section de Fonctionnement		
Comptes	Dépenses	Recettes
Chapitre 12 – Charges de personnel	+ 10 000,00€	
Compte 6218 – Autre personnel		
Dépenses Imprévues	- 10 000,00€	
TOTAL	0,00	

IV. Question diverses :

1) Travaux place de la mairie :

Les travaux de fin d'aménagement de la place de la mairie auront lieu du 1^{er} au 20 octobre 2019. Durant cette période le stationnement sur la place de la mairie ainsi que sur les « emplacements minutes » sera interdit. L'entrée et la sortie des élèves se feront par l'ancienne entrée, chemin des sources. Une information écrite sera distribuée aux parents par le biais des cahiers et un affichage sera fait.

L'accès, chaque matin autour de 10h, pour la livraison des repas de cantine est conservé, ainsi que l'accès piéton à la bibliothèque.

2) Travaux accessibilité école :

En ce qui concerne les travaux d'accessibilité école, la mairie a reçu une réponse favorable des services de l'État, les travaux peuvent débuter. Pour le moment le SDIS n'a pas encore fourni de réponse.

3) Réunion publique du 22 octobre 2019 :

Le mardi 22 octobre 2019, une réunion publique concernant l'arrivée de la fibre optique aura lieu. Elle se tiendra à la salle des fêtes de Néron (rue de Bouglainval) à 20h30. Monsieur LEMARE - Président du Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique, Madame BRACCO - Conseillère départementale du canton d'Epernon, Monsieur MARIE- Conseiller départemental du canton d'Epernon, Stéphane LEMOINE - Président de la communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France ainsi qu'un ou deux représentants des opérateurs de fibre optique, y seront présents.

Des flyers envoyés par le Conseil départemental seront distribués aux habitants par la commune.

4) PLUI :

À partir du 15 octobre, un commissaire enquêteur sera présent à la mairie pour recevoir les observations et les questions des habitants concernant le PLUI. Les horaires de sa présence seront communiqués dès que connus.

5) Nouveau responsable de la cuisine centrale :

Le nouveau responsable de la cuisine centrale, M. Mikaël PORTEMER, est venu se présenter à madame le Maire et à l'ensemble du personnel de la cantine le jeudi 19 octobre 2019. Il souhaite, mettre l'accent sur le goût, proposer différents légumes sous forme de purée de façon à ce qu'ils soient mieux acceptés par les enfants, privilégier les circuits courts pour les approvisionnements de la cuisine centrale et introduire de plus en plus de fruits et légumes bio. Il nous a également informé qu'un « book », pour chaque fruit et légume proposé, sera élaboré et mis à la disposition des familles, afin d'apporter plus de clarté dans la traçabilité des produits.

Il viendra prochainement observer le fonctionnement de la cantine municipale sur le temps complet du service cantine de 10h à 14h15.

Il a informé Mme le Maire que la capacité actuelle de fournitures de repas de la cuisine centrale est de 900 repas. En mettant en place deux équipes, elle pourrait atteindre 1500 repas.

6) Réunion vente de composteurs à Pierres :

Le vendredi 4 octobre 2019 à 19h00, une réunion concernant la vente de composteurs aura lieu à Pierres (salle du service collecte – 5, rue de la grosse borne), Madame LE NEVÉ et Monsieur AUGER y seront présents. Des réunions ouvertes au public, avec ventes possibles de composteurs, seront organisées du 4 au 18 octobre 2019 dans plusieurs communes de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France (voir le site de la commune pour plus de précisions sur ces réunions).

7) Enquête Publique :

Une enquête publique concernant le renouvellement et l'extension du périmètre d'épandage dans le département d'Eure-et-Loir des boues produites par la station d'épuration Seine Aval à Achères (Yvelines) aura lieu du lundi 23 septembre (08h45) au vendredi 25 octobre 2019 (17h00) dans différentes communes alentours. Des affiches ont été apposées dans le village et les hameaux

ainsi que sur le panneau d'affichage de la mairie. Cette information sera également mise sur le site de la commune.

Tour de table

Dépôts sauvages dans les bois :

Jacques Auger a remarqué que des dépôts sauvages de pneumatiques ont été faits dans les bois et ce dernier soulève le problème posé par ce type de déchets qui ne sont plus acceptés dans les déchetteries.

Poubelles de déchets recyclés non collectées :

Jacques AUGER attire l'attention du Conseil sur le refus de la société Pizzorno de ramasser les poubelles dont le tri des déchets recyclés n'a pas été fait correctement. La société ne prendra plus les poubelles dont le couvercle n'est pas complètement fermé.

Il tient à rappeler également que les familles néronnaises qui se sont agrandies doivent faire une demande de changement de poubelle pour une taille supérieure auprès de la Société Pizzorno.

Haie de lauriers sur domaine public :

Jacques AUGER informe le Conseil qu'il a fait faire des devis pour la taille d'une haie de lauriers implantée sur le domaine publique.

Salle des fêtes :

Jacques AUGER signale que, lors de son utilisation par les associations, la salle des fêtes a été, à plusieurs reprises, rendue dans un état douteux. Il est rappelé aux associations qu'elles doivent impérativement rendre la salle en parfait état pour pouvoir continuer à en bénéficier.

Restauration de l'église :

Jacky COGNEAU informe le Conseil que Monsieur PICHOT, Directeur du CAUE d'Eure-et-Loir, a indiqué le nom d'un autre architecte du patrimoine susceptible de mettre en œuvre les travaux de restauration. Avant la date butoir du mois de mars, des appels d'offres peuvent être faits et un architecte retenu. Il faudra en premier, prendre contact avec l'architecte puis, prendre un rendez-vous avec Monsieur PICHOT.

Canettes de boisson jetées dans et autour de la commune :

Damien RÉVEIL a constaté une recrudescence de canettes jetées autour de la commune. Un rappel sur l'incivilité sera prévu au prochain bulletin municipal.

Déchets verts :

Matthieu CHALLE fait remarquer au Conseil que les déchets verts ne sont temporairement plus acceptés sur les emplacements de Monsieur LHOPITEAU. Il souhaiterait que ce dernier fasse une information aux habitants sur la durée de cette « fermeture ».

Il remarque également que les devis présentés par Jacques AUGER pour la taille de la haie de lauriers sont excessifs.

Carrefour de Pierres :

Jacqueline LARCHER a constaté qu'une camionnette et une voiture sont stationnées sur le triangle enherbé du carrefour de Pierres. Ce stationnement engendrant un problème de visibilité et de sécurité évident. Madame Le Maire rencontrera les propriétaires de ces véhicules.

Voiture abandonnée rue des Noyers :

Un signalement a été fait pour la voiture abandonnée sur un trottoir, rue des Noyers. Cette dernière sera enlevée mais, cette opération sera facturée à la mairie.

Vide-grenier :

Françoise LECOMTE signale que du matériel sera nécessaire pour le vide-grenier du dimanche 29 septembre (petites tables, bancs, tréteaux). En l'absence de l'agent communal, elle demande de l'aide pour sortir et transporter le matériel.

Secrétariat de mairie :

Geneviève LE NEVÉ informe le conseil des prises de postes suivantes au 1^{er} septembre :

- Laurence LECOMTE, en remplacement de Katlène BARBAN, au poste de secrétaire de mairie,
- Marie-Françoise GAUTHIER, en remplacement de Laurence LECOMTE, au poste d'assistante administrative et agent technique,
- Sébastien LENGLINÉ, en complément de l'équipe en place, au poste d'agent polyvalent de restauration scolaire

Regroupement de vidange de fosses septiques :

Le regroupement de vidange de fosses septiques sera proposé, comme tous les ans, aux Néronnais qui le désirent. Le prestataire qui avait été retenu l'année dernière ayant fortement augmenté ses tarifs, un autre prestataire a été recherché et retenu. Une information accompagnée du bulletin à retourner en mairie sera très prochainement distribuée dans les boîtes aux lettres des Néronnais.

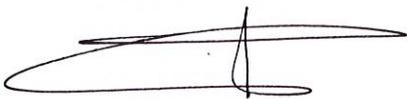
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.
Néron, vendredi 20 septembre 2019.**

Les Membres

Jacques AUGER



Jacky COGNEAU



Françoise LECOMTE



Damien REVEIL



Matthieu CHALLE



La secrétaire

Cathy BOURDEAU



Le maire

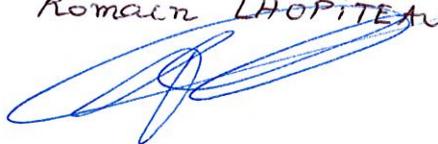
Geneviève LE NEVÉ



Jacqueline LARCHER



Romain LHOPITEAU



Martine TROUINARD



Noël BOURDILLAT

